



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

## Connaissez-vous la Préparation aux Missions des Collectivités du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine ?

Avec 250 agents, le Service Missions Temporaires (SMT) contribue à la continuité et à la qualité du service public local en Ille et Vilaine par la mise à disposition de personnel. Les agents « itinérants » sont affectés sur des missions de remplacement ou de renfort dans les collectivités territoriales selon leurs compétences. Les domaines d'intervention concernent plusieurs métiers techniques et sociaux et la plupart des métiers administratifs territoriaux.

Les agents itinérants directement opérationnels sont affectés en collectivités par le service Missions Temporaires sans formation complémentaire. Pour les métiers de secrétaire de mairie et d'assistant de service à la population - agent d'accueil, le service a mis en place un dispositif de préparation aux missions permettant à des candidats motivés par un projet professionnel territorial d'acquérir des connaissances théoriques de base et l'expérience pratique minimum pour satisfaire le besoin des collectivités : la Préparation aux Missions des Collectivités.

### Quel est le public visé ?

Les candidats à ce dispositif sont sélectionnés sur **dossier** puis reçus en **entretien**. Cette préparation est financée par le CDG 35, sans frais d'inscription pour les stagiaires. Grâce à un partenariat avec Pôle emploi, les personnes retenues peuvent maintenir leur indemnisation (ARE, ASS, RSA...) pendant la durée du stage. Ceux qui ne bénéficient d'aucune indemnisation peuvent signer une convention de formation avec le CDG 35, reconnu organisme de formation, mais ne peuvent prétendre à **aucune rémunération**. Chacun doit donc s'assurer de pouvoir subvenir à ses besoins pendant les semaines de préparation, notamment pour se rendre en stage en collectivité. Les lieux de stage sont trouvés par le service Missions Temporaires.

### Qu'est-ce que le dispositif PREMICOLO ?

La Préparation aux Missions des Collectivités est organisée deux fois par an. Elle comporte une immersion en collectivité durant 8 à 12 semaines et un apport théorique sur les principales disciplines territoriales. Elle concerne 2 types de métiers : assistant de service à la population et secrétaire de mairie. Parfois, la préparation est organisée pour un seul de ces métiers.

- ✓ Les futurs « **agents d'accueil** » suivent pendant deux mois en alternance, des journées de formation théorique dispensées par des professionnels territoriaux dans différents domaines (état civil, comptabilité pratique, urbanisme opérationnel, conseil municipal...) et des journées de stage pratique dans une ou plusieurs collectivités du département.
- ✓ Les « **secrétaires de mairie** » **stagiaires** suivent une préparation de trois mois en alternance et reçoivent des journées de formation supplémentaires sur les finances et les marchés publics, l'urbanisme prévisionnel et les salaires notamment.

A l'issue, les stagiaires ayant effectué une préparation satisfaisante **intègrent le service Missions Temporaires** du CDG afin de réaliser des missions de renfort ou de remplacement dans les collectivités du département.